



Membership 2020-2021

Cotisation : 287 \$

Frais supplémentaires :

Hébergement : cotisation ou 4 \$/chambre maximum de 500 \$, le plus haut montant des 2;

Camping : cotisation ou 1,35 \$/site, le plus haut montant des 2;

Restaurant : cotisation ou 3 \$/place maximum de 300 \$, le plus haut montant des 2;

Traversier : cotisation et navette maritime ou 3,45 \$/voiture, le plus haut montant des 2;

Ville et municipalité¹ : cotisation ou 0,15 \$/per capita, le plus haut montant des 2.

Avantages membre

1. Une inscription gratuite dans le guide touristique annuel et sur le site Web régional ¹⁻² ;
2. 50 % sur tous les tarifs et services offerts par Tourisme Bas-Saint-Laurent;
3. La distribution gratuite d'un dépliant dans les lieux d'accueil du territoire²;
4. Si vous percevez la taxe sur l'hébergement, vous obtenez des crédits de promotion marketing représentant 20 % des sommes remises par Revenu Québec ²;
5. Vous avez la possibilité de faire partie des promotions internationales du Québec maritime et de l'Alliance de l'industrie touristique (sujet à approbation, sous certaines conditions et des frais supplémentaires s'appliquent) ²;
6. Le droit d'assister à l'assemblée générale annuelle et à certaines activités réservées aux membres.

¹ Les attraits et activités touristiques gratuites qui sont situés ou se déroulent sur le territoire de la ville ou municipalité membre seront ajoutés aux outils de Tourisme Bas-Saint-Laurent. ²

² Certaines restrictions s'appliquent et sujet à approbation.